



# FEDERATION FRANÇAISE DE ROLLER SKATING

COMITE NATIONAL DE ROLLER IN LINE HOCKEY

Jean-Philippe BOQUET  
Responsable Championnat de France Nationale 3  
16 rue des francs-muriers  
80 000 AMIENS  
tél. :06.07.76.61.99-06.60.62.08.47  
E-mail : [dragonlair@wanadoo.fr](mailto:dragonlair@wanadoo.fr)

Les Délégués Régionaux de Poules,  
MM les Présidents de clubs N3.

Amiens, le 21 mars 2009  
Objet : phases finales N3 saison 2008/09 les 1/8èmes

Madame, Monsieur,

La phase régionale du Championnat de France de Nationale 3 vient de se terminer et il est temps d'organiser les plays-offs pour désigner le champion de France 2009. Il y aura 3 tours à passer avant d'arriver en finale à Brest les 13 et 14 juin prochain. La petite finale N3 se déroulera à La Rochelle aux mêmes dates.

## **1/8<sup>ème</sup> de finale : les 18 et 19 avril 2009**

Il y aura cette année 12 poules de 4 équipes. A l'issue du plateau seules les 2 premières équipes seront qualifiées pour les 1/4, soit 24 équipes.

Modalités de sélections régionales, porter le nombre d'équipes retenues de 2 à 3 par Ligue. Les ligues qui n'ont pas plus de 2 équipes engagées n'auront pas de places supplémentaires. Il y a 4 équipes qui ne seront pas sélectionnées pour ces 1/8<sup>ème</sup> (voir PowerPoint ci-joint.)

## **FINALES : les 13 et 14 juin 2009 à Brest et La Rochelle**

Selon les modalités prévues à l'article 133-410 et tableau 4

Il faut 12 terrains pour organiser les 1/8<sup>ème</sup>, 8 terrains pour les 1/4, 4 terrains pour les 1/2 et 2 terrains pour les finales.

Merci de déposer votre candidature le plus rapidement possible auprès du Responsable N3 via vos délégués de poules. **Les courriers doivent être au pro-format avec en-tête. Ils doivent comprendre le nom et les coordonnées du responsable ainsi que le numéro de téléphone et le mail. L'adresse du gymnase est aussi souhaitée.** Cela me facilitera les convocations des clubs pour cette phase finale.

L'organisation de l'arbitrage est à la charge des clubs (en concertation avec l'organisateur du plateau) pour les 1/8<sup>ème</sup>, les arbitres que vous désignerez doivent être diplômés de degré 2,3,4 ou 5 licenciés ou non dans le club. .

Pour les 1/8<sup>ème</sup>, les indemnités se font selon le barème habituel : degré 2 ou 3 20 euros par match et degré 4 ou 5 30 euros par match contre reçu obligatoire aux arbitres.

Les joueurs et les clubs doivent être à jour de leurs amendes avant le 11/04/2009. Tout non respect entrainera la disqualification immédiate.

Merci de me communiquer tout incident, réclamation après chaque match ainsi que le résultat des rencontres.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations sportives.

*Jean-Philippe Boquet,  
CNRILH/Responsable Nationale 3*